

VALERIE PECRESSE – Les Républicains

Taxation des plus riches

La candidate du parti Les Républicains s'engage à maintenir la flat tax et à alléger encore plus l'impôt sur la fortune en renforçant l'abattement sur la valeur de la résidence principale, qui passerait de 30% à 50%.

Concernant les impôts de succession, elle propose de rendre possible un don défiscalisé tous les 6 ans (au lieu de 10 ans) à hauteur de 100 000€ maximum de la part des parents et grands-parents et de 50 000€ pour les oncles et tantes. Elle souhaite également relever l'abattement à 200 000€ pour héritage direct et 100 000€ pour héritage indirect.

Point d'attention :

En renforçant l'exonération de la résidence principale et en facilitant la succession des super héritages (raccourcissement de la période de don, relèvement de l'abattement), Valérie Pécresse renforce la politique d'aide aux plus riches initiée sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. Une réforme juste de l'impôt sur les successions serait de mettre en place un abattement unique, tout au long de la vie.

Progressivité de l'impôt

A ce stade, Valérie Pécresse n'a pas envisagé de réforme du barème de l'impôt sur le revenu. Elle propose cependant une baisse des cotisations sur les bas salaires.

Elle souhaite également relever le plafond de certaines niches fiscales à destination des plus aisés notamment le crédit d'impôt relatif à l'emploi à domicile en portant le plafond de dépenses éligible de 12 000 à 20 000€.

Point d'attention :

Les mesures proposées par Valérie Pécresse constituent de nouveaux cadeaux aux plus riches et un risque significatif d'affaiblissement du financement de notre modèle social, bénéficiant en premier lieu aux plus précaires. Baisser les cotisations pour augmenter les salaires est une très mauvaise idée. Cela représente une double peine pour les plus précaires : les baisses de cotisations participent à l'assèchement du financement de notre modèle social et justifient des réformes dont les plus précaires sont aujourd'hui les premières victimes (réforme de l'assurance chômage, retraite, etc.). Par ailleurs, l'alternative d'une couverture privée pour remplacer la sécurité sociale coûte proportionnellement plus cher pour les plus précaires.

Impôt des multinationales

En cas de victoire à l'élection présidentielle, Valérie Pécresse annonce qu'elle baissera les impôts de production de 10 milliards d'euros en supprimant la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et en exonérant les entreprises de forfait social. Elle recentrera également le crédit d'impôt recherche (CIR) pour les PME vers les projets d'innovation.

Point d'attention :

La baisse des impôts de production bénéficie en premier lieu aux grandes entreprises, notamment celles du secteur financier. En parlant de relocalisation de notre tissu industriel, la candidate passe donc à côté de l'objectif. Si la France possède effectivement des impôts de production plus élevés que la moyenne européenne, elle possède également des subventions à la production deux fois supérieures à la moyenne de la zone euro. Ces impôts servant à financer les collectivités locales, une nouvelle baisse représenterait un énorme manque à gagner et des marges d'actions encore plus réduites pour les élus locaux.

En ne mentionnant pas l'accord international sur l'impôt minimum des multinationales, le candidat ne donne pas de garanties sur l'application de ce texte de lutte contre la concurrence fiscale déloyale et l'évasion fiscale des multinationales.

Taxer la spéculation

Le programme de la candidate ne comprend aucune mesure.

Fiscalité écologique

Le programme de la candidate ne comprend aucune mesure.

Fiscalité féministe

La candidate ne se prononce pas en faveur de la déconjugalisation de l'impôt sur le revenu ce qui permettrait de lutter contre la spécialisation au sein des couples et les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Elle souhaite en revanche déconjugaliser l'allocation adulte handicapé (AAH) et revoir la fiscalisation des pensions alimentaires pour éviter que le versement d'une pension ne prive une mère seule des minimas sociaux.